

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Ville de DOUARNENEZ

Sur rendez-vous au 02 98 74 46 00

Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et 14h00 à 17h00
Le samedi matin de 9h00 à 11h00

Il est indispensable de connaître les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de vos parents lors du dépôt de votre demande (nom de naissance de votre mère)

La présence du mineur est **obligatoire** au dépôt de la demande et en présence du représentant légal.

Pièces à fournir ([apporter les documents ORIGINAUX](#))

Première demande ou renouvellement de carte d'identité plastifiée :

- 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois), sans lunette et visage dégagé.
- Un justificatif de domicile récent de moins d'un an (facture eau, EDF, ...)
- Votre ancienne carte nationale d'identité plastifiée
- Fournir la copie intégrale d'acte de naissance (moins de 3 mois), **si** le demandeur ne possède pas une carte périmée depuis plus de 5 ans ou un passeport depuis moins de 2 ans.

En plus pour les mineurs :

- La carte d'identité du parent qui complète l'autorisation parentale

En cas de divorce des parents, produire le jugement, si garde alternée, les justificatifs de domicile de chaque parent ainsi que le livret de famille à jour.

En cas de **perte** : la déclaration est à compléter à la mairie
Joindre 25 euros en timbres fiscaux.

En cas de **vol** : la déclaration est à effectuer auprès de la Gendarmerie
Joindre 25 euros en timbres fiscaux.

Les jeunes de plus de 20 ans doivent fournir :

- Un justificatif personnel de moins d'un an : attestation carte vitale, facture portable, ou bulletin de salaire etc ...

Pour les étudiants de moins de 25 ans :

- Justificatif de domicile des parents + la carte d'étudiant

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

1^{ère} demande ou renouvellement de carte

L'établissement des cartes nationales d'identité (CNI) nécessite, à partir du 1^{er} janvier 2017, de prendre rendez-vous auprès du service « accueil » de la mairie (02.98.74.46.00)

En vue de simplifier les démarches pour les usagers, un télé-service « Pré-demande CNI » est mis en place pour une première demande de CNI ou un renouvellement. *La demande peut se faire via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.*

Qui peut utiliser ce téléservice ?

Tout administré peut accéder à cette téléprocédure qui permet de remplir la pré-demande en ligne et de ne pas imprimer les données qui seront directement récupérées par la mairie où vous irez faire votre demande

Comment procéder sur le site internet ?

- 1) **Créer mon compte** sur le site ANTS
- 2) **Remplir ma pré-demande** en ligne
- 3) **Valider** ma pré-demande

Après validation, vous allez recevoir un **récapitulatif** sur lequel figure :

- le numéro de la pré-demande
- un QR code

Nous vous invitons à noter (ou à imprimer) ce numéro qui vous sera obligatoirement demandé en mairie.

En mairie

Après avoir effectué votre pré-demande en ligne, vous devez vous rendre à la mairie muni de :

- **Numéro de pré-demande**
- **Photos d'identité**
- **Justificatif de domicile**
- **déclaration de perte à compléter en mairie**
- **déclaration de vol à effectuer auprès de la gendarmerie**
-
- Timbre fiscal en cas de perte ou vol (*à noter que vous pouvez également « dématérialiser » l'achat de votre timbre en vous rendant sur le site : timbres.impots.gouv.fr ou vous le procurer auprès des buralistes agréés ou au Centre des Finances Publiques).*)

L'agent de mairie rappelle votre pré-demande dans le système informatique grâce au numéro inscrit sur votre récapitulatif, il vérifie les pièces du dossier, procède au recueil d'empreintes et à la signature.

Une fois cette étape achevée, il vous délivre un récépissé de demande de CNI.

Vous pouvez suivre l'avancement de la production de votre carte d'identité et suivre les différentes étapes de votre demande sur votre compte usager du site ANTS.